

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le 17/06/2025

ID : 064-216403485-20250616-45_25-AU



DÉCISION DU MAIRE N° 45/25

MARCHÉ.....

Le Maire de la Commune de LONS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu les articles R.2123-1-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique : Procédure adaptée

Vu la délibération n° 18/08062020 en date du 08 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

Modalités de mise en concurrence : envoi de courriers

Modalités de publicité : -

Considérant que suite à l'analyse des offres en date du 16/06/25 du marché relatif à la **fourniture et la livraison de consommables pour l'exploitation scénique de l'Espace James Chambaud à Lons**, il convient de l'attribuer.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

Le marché relatif à la **fourniture et la livraison de consommables pour l'exploitation scénique de l'Espace James Chambaud à Lons** est attribué à AXILON (AES), sous condition que le candidat remette les attestations et certificats prévus réglementairement.

Le montant maximum du marché à bons de commande est de 18 000,00 € HT pour l'année.

ARTICLE 2^{ème} :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau, soit par envoi sur papier de la requête ou sur place au Tribunal (Villa Noulibos – 50, Cours Lyautey – 64010 PAU Cedex), soit par le site : www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État, de sa publication et de sa notification.

ARTICLE 3^{ème} :

Publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil municipal.
Communication de la présente décision sera donnée au conseil municipal.

Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour visa,
- La Société AXILON (AES) à Serres-Castet pour notification.

FAIT A LONS, le 16 juin 2025

Le Maire,
Nicolas PATRIARCHE